

Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"  
Rapporteuse : Chantal JOUNEAUX

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Agir pour nos lycées publics » - Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2022-2024 - Point d'étape à mi-2024

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au terme de la mise en œuvre en 8 années du Schéma directeur immobilier des lycées bretons adopté en 2016 pour une durée initiale de 10 ans, le présent rapport rappelle les objectifs de celui-ci et en dresse un premier bilan dans l'attente de son évaluation complète.

Le rapport rend compte également de la démarche de concertation engagée et du calendrier devant conduire à un nouveau Schéma qui devrait être adopté en février 2025.

Il présente enfin un bilan intermédiaire du troisième Plan pluriannuel d'actions sur la période 2022-2024, et annonce sa prolongation sur l'année 2025, ceci afin de cadrer avec le calendrier du futur Schéma directeur dont les premiers effets opérationnels interviendront en 2026.

Décliné en trois Plans d'actions, le Schéma directeur immobilier des lycées bretons 2016-2024 aura généré plus de 1500 opérations dont la construction de deux nouveaux lycées à Liffré et à Ploërmel, mobilisant au total 1,13 Mds €.

La Bretagne dispose désormais de 114 lycées - dont 8 lycées agricoles et 4 lycées maritimes - et de 1,9 millions de m<sup>2</sup> pour accueillir 77 357 jeunes répartis sur 109 sites du territoire breton.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le document présenté est une fois de plus de grande qualité et donne une bonne vue d'ensemble de la situation à un moment important dans la conduite de la stratégie régionale pour l'immobilier des lycées.

S'agissant du premier bilan qui est fait du Schéma directeur actuel [I], le CESER souligne l'engagement indéniable du Conseil régional sur ce dossier d'importance majeure, pour l'accès des jeunes à l'éducation mais aussi en termes d'aménagement des territoires, de contribution aux objectifs de sobriété énergétique et foncière, sans oublier l'effet bénéfique sur l'activité économique en particulier dans le secteur de la construction. Le budget de 1,13 Mds € affectés sur 8 ans vient, s'il en était besoin, attester du poids considérable de cette politique régionale.

Le document confirme la priorité donnée par le Schéma à trois grands Axes d'intervention, en particulier le fort investissement dans la restructuration d'ensemble des 20 lycées les plus dégradés (Axe 1 qui ne comprend pas la construction des deux nouveaux lycées de Liffré et Ploërmel). Représentant 17 % du parc, les lycées de l'Axe 1 ont concentré près de 22 % du budget total, un quart de celui-ci se concentrant par ailleurs sur une cinquantaine d'autres établissements dans le cadre de l'Axe 8 « Maintien des sites ».

Le document rappelle utilement le processus qui a été mis en œuvre en amont de la détermination des priorités du Schéma, et notamment le considérable travail de connaissance de l'état du bâti comme des spécificités de chaque établissement. Le CESER note toutefois que la connaissance fine de l'occupation des locaux peut encore manquer, au risque parfois d'entraver la prise de décision pour certaines opérations – la difficulté à mener certaines interventions au meilleur rythme, suite à la tempête Ciaran, a démontré cette complexité.

Prévue dans le cadre de l'Axe 3, l'amélioration de la performance énergétique - qui fait ici l'objet d'un zoom - a été nettement renforcée par le Plan Energie des lycées adopté en juin 2019. Le rapport comporte un graphique très

intéressant sur la trajectoire des consommations dans les lycées publics (p. 7) : on repère un fort freinage sur les consommations à compter de 2020, celles-ci rejoignant la trajectoire de décroissance prévue dans le cadre du Plan Energie. Outre les interventions sur le bâti et les systèmes de production d'énergie, un travail important de suivi et de pilotage des systèmes a été entrepris.

Le CESER note avec intérêt l'annonce d'un bilan quinquennal du Plan Energie qui devrait permettre d'apporter des données quantitatives plus fines et surtout rendre compte de manière plus systémique des différents niveaux d'action. Il est très intéressé de voir comment cette étude va intégrer ces données, y compris celles du terrain qui peuvent sembler les plus banales (variations de la température selon l'exposition des salles, les moments de la journée, ouvertures et circulations dans les locaux, etc.).

Si les objectifs de baisse de consommation sont convaincants, le CESER avoue être toujours aussi sceptique concernant ceux fixés par le Plan photovoltaïque adopté en décembre 2022 ; il le rappelle dans son avis sur le RAP du programme 102. La partie IV du rapport, consacrée au premier bilan du Plan d'actions 2022-2024, donne certes quelques précisions bienvenues sur le rythme de déploiement et de mise en service des installations sans convaincre davantage : l'objectif affiché de 15 000 kWc pour fin 2027 ne représente pas moins de 12 fois la puissance qui sera atteinte fin 2024 (1200 kWc).

Aux trois zooms que présente la partie I du dossier, le CESER regrette que la Région n'ait pas pensé à en ajouter un sur les lycées hors Éducation nationale (relevant de la DRAAF et de la DIRM-NAMO). Un état des lieux n'aurait pas été de trop ici, les lycées d'enseignement agricoles ayant fait connaître leurs attentes lors des échanges précédant l'adoption du Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics, et certains lycées maritimes alertant régulièrement sur la dégradation de leurs locaux.

S'agissant des évolutions de la démographie lycéenne, l'étude publiée par l'INSEE le 17 septembre sera d'une aide précieuse pour les prises de décisions futures. Le CESER apprécie la prudence de la Région quant aux réponses à apporter à la baisse des effectifs - prudence que le rectorat de Rennes ne semble pas partager. Le CESER apprécie également que la Région appréhende cette question en articulation avec la nouvelle démarche pluriannuelle pour l'évolution de l'offre de formation. Il ne peut qu'encourager la Région à travailler ces deux aspects aussi étroitement que possible, y compris faisant en sorte que l'évolution du bâti puisse accompagner le positionnement d'un établissement sur une nouvelle offre de formation.

La partie II présentant l'élaboration du prochain Schéma appelle moins de remarques. Le CESER apprécie globalement la démarche de consultation mise en œuvre, une démarche à laquelle il a participé. Il note que la restitution aura lieu à l'automne, les arbitrages devant commencer ensuite.

Il s'interroge seulement sur l'année 2025 qui sera à la charnière entre le Plan d'actions actuel ainsi prolongé d'une année, et le nouveau Schéma qui devrait être adopté en 2025 pour ne se traduire en actions qu'en 2026. Cette année intermédiaire sera-t-elle sur la même trajectoire budgétaire que le Plan en cours à savoir 110 M€ / an ?

Le CESER s'interroge en particulier sur ce que deviendront les « projets décalés » (c'est-à-dire non engagés) du Plan actuel mentionnés dans la partie IV de pré-bilan du Plan d'actions en cours : la page 11 indiquait que l'année charnière 2025 pourrait être mise à profit pour inscrire ces opérations décalées, mais la page 13 semble indiquer au contraire qu'il faudra attendre le prochain Plan d'actions pour les lancer – ce qui mène donc à 2026, soit une attente de deux ans supplémentaires pour les établissements concernés, ce qui n'est pas peu.

Le CESER s'interroge d'autant plus sur le niveau d'engagement budgétaire durant cette période intermédiaire que la Région a elle-même évoqué une probable inflexion à la baisse alors que l'actuel Plan d'actions est déjà en retrait sensible au regard du précédent (345 M€ sur 2022-2024 contre 560 M€ sur 2019-2021).

Le CESER regrette vivement qu'aucune information ne lui ait été donnée jusqu'ici sur le « Référentiel fonctionnel du lycée de demain » dont il apprend par le présent rapport qu'il a été adopté en mars 2023. Co-élaboré par la Région et le Rectorat, ce document qui expose « *les principes de conception et de dimensionnement communs à l'ensemble des lycées publics bretons intégrant les valeurs de qualité d'usage, de mutualisation des locaux et d'optimisation des*

*surfaces dans un objectif de sobriété et de préservation des ressources* » a pourtant de quoi intéresser. Le CESER ne doute pas qu'une présentation détaillée ne manquera pas de lui en être faite très prochainement.

S'agissant de la mise en œuvre de l'Agenda accessibilité, le CESER prend note de la demande de prorogation de délai qui sera déposée par la Région d'ici début 2025. Le CESER ne méconnaît pas les progrès accomplis et il n'ignore pas non plus le niveau de complexité de cette mise en œuvre, en particulier sur des sites anciens. Nonobstant, il déplore le retard pris, d'autant plus qu'il a alerté à plusieurs reprises et de longue date à ce sujet dans ses différents avis. Avec aujourd'hui moins de 300 bâtiments ERP accessibles sur un total de 943, on est loin du compte. Le CESER approuve globalement les leviers présentés pour aborder la nouvelle phase d'adaptation du bâti mais reste réservé sur l'option de la praticabilité qui ne doit pas devenir une solution en substitution des adaptations pérennes. Il souhaite en tous cas être informé du nouveau calendrier qui sera fixé.

Le CESER suivra particulièrement :

- le nouveau calendrier de mise en œuvre de l'Agenda accessibilité Ad'Ap prorogé
- le déploiement des équipements dans le cadre de la réalisation du Plan photovoltaïque
- les conclusions de la Région sur les orientations du futur SDI et le BP 2025 du programme 102.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« « Agir pour nos lycées publics » - Schéma directeur immobilier des lycées publics - Bilan du plan d'actions 2022-2024 - Point d'étape à mi-2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Anne MENGUY

### Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)

Au nom du CRPMEM Bretagne, je tenais à porter à votre connaissance le courrier ci-après :

#### **Les personnels du Lycée Maritime et Aquacole Jacques de Thézac**

Objet : Investissement et gestion du Lycée Maritime par la Région Bretagne.

Les personnels du lycée maritime Jacques de Thézac d'Étel sollicite votre soutien afin d'évoquer la situation de notre établissement auprès des instances du CESER.

En effet, en 2023, le CESER avait déjà souligné l'importance de l'investissement dans le bâti des lycées maritimes. Malheureusement nous constatons que la Région Bretagne n'envisage rien à court terme pour résoudre une situation qui est alarmante pour l'accueil et la formation des élèves sur le lycée maritime d'Étel.

En effet, en 2018 la Région s'était engagée à mener une rénovation d'ampleur- un investissement de 20 M€ avait été évoqué par la Vice -Présidente à l'occasion de sa venue sur place dans notre établissement en échange d'une mutualisation des espaces avec le lycée professionnel Emile James (notre cantine scolaire a disparu dans cet optique). Mais alors que les travaux étaient programmés au Plan d'actions 2021, ils ont été finalement abandonnés et repoussés.

Il serait maintenant question de 2028 pour le lancement d'études de travaux. C'est bien trop tard. Car personne à ce jour n'a la moindre idée ni du calendrier ni de la nature exacte des travaux éventuels.

L'urgence est là, ressentie au quotidien par les élèves et personnels du lycée maritime d'Étel :

- une vétusté générale : façade extérieure, ateliers (machine, soudure, ramendage, matelotage) énergivores dotées de toitures amiantées, salles de cours à l'isolation thermique insuffisante ;
- des espaces de vie des élèves inacceptables : Foyer des élèves austère sans isolation phonique suffisante, Centre de Documentation et d'Information (CDI) étroit et sans espaces qui s'accompagne de la suppression d'1/2 poste. A cela s'ajoute au niveau national, que les élèves de tous les lycées maritimes n'ont pas le droit d'avoir un enseignant documentaliste comme cela se fait à l'Education Nationale...les futurs marins et citoyens ont aussi le droit d'accéder à la culture, à la lecture et à l'information !

Ces deux points ne peuvent plus attendre une rénovation promise mais toujours retardée. Il faut impérativement que la Région entame une réhabilitation immédiate sur le bâti existant avec comme priorité : les ateliers, le foyer et le CDI.

Enfin, un élément non négligeable est à mettre en place rapidement car il concerne la sécurité des jeunes élèves et des personnels. En effet dans le cadre du PPMS, il n'existe pas de sortie sécurisée dans la partie nord en direction du gymnase. Il est aussi urgent de créer une 2<sup>ème</sup> ouverture au niveau de l'entrée principale afin de différencier les flux entre les élèves et les véhicules.

Le recrutement dans notre établissement est une priorité et l'ensemble du personnel est investi dans des actions de promotion qui portent leur fruit et mettent en valeur la richesse de la filière maritime dans le Morbihan et en Bretagne.

Malheureusement, vous devez avoir connaissance que toutes ces actions de recrutement sont vite décrédibilisées par un élément majeur : L'accueil déplorable d'une partie de nos élèves à l'internat mutualisé du lycée professionnel Emile James. Les conditions insalubres ont été constatées et masquées par des rafraîchissements « caches misères » qui ne durent qu'un temps. D'autant que nos élèves bénéficient toujours des chambres et des espaces les moins accueillants. Cet internat entraîne la mauvaise réputation de notre établissement.

Améliorer l'accueil et la formation reposent aussi sur l'investissement dans des moyens pédagogiques qui est une mission de la Région Bretagne. A ce titre, le nouveau bateau école « Lymaret II » est une ambition soutenue par le plan de relance de l'État et qui nécessite pour sa finalisation l'implication de tous pour le terminer car notre établissement n'a pas les moyens d'avancer les ultimes tranches de construction de ce navire.

Encore une fois, nos inquiétudes demeurent sur l'ambition de la Région pour notre établissement et la formation maritime dans le Morbihan.

Au lycée maritime « Jacques de Thézac » nous sommes prêts à répondre aux défis et aux enjeux du monde maritime et nous sommes enthousiastes de voir une volonté politique s'intéresser à la filière maritime en Bretagne et dans le Morbihan. Il faudrait cependant que tous les lycées maritimes soient en capacité de bien accueillir les élèves sans privilégier un établissement par rapport à un autre.

Nous attendons maintenant des actions immédiates de réhabilitation du bâti qui répondent à l'urgence dans laquelle se trouve notre établissement.

Les personnels du lycée public maritime sont en attente de réponses positives, rapides et ambitieuses concernant l'avenir de leur établissement.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

#### **Les personnels du lycée maritime et aquacole Jacques de Thézac.**

Ces demandes ont déjà été envoyées aux Elus Régionaux, Mme Pellerin et Mr Chesnay-Girard, ainsi qu'à ceux de la Nation, Présidents des deux Chambres, Secrétaire d'Etat à la Mer, DGAMPA, sans qu'aucune avancée ne soit prévue pour l'avenir.

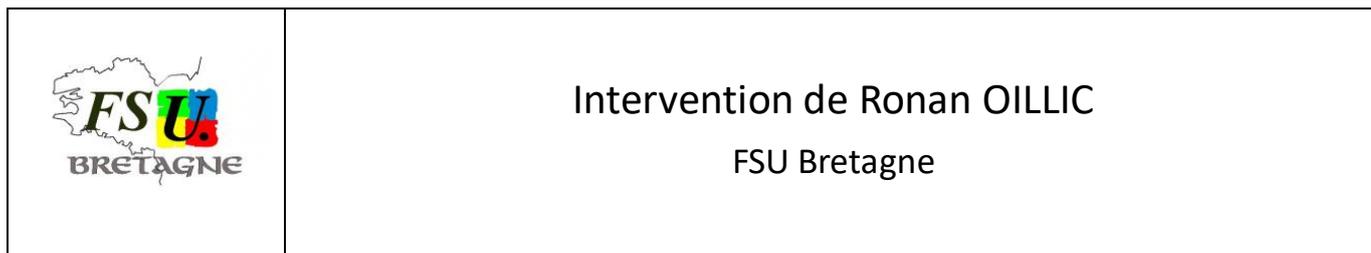
Depuis 1953 aucun chantier n'est venu améliorer les conditions d'accueil des élèves et personnel de ce lycée. Pour la partie internat et cantine, qui ont été externalisées au lycée voisin contre la promesse non tenue de travaux, les conditions d'hébergement sont insalubres, remontées d'odeurs d'urine, défaillance des chauffages et absence d'eau chaude dans les sanitaires font fuir les élèves en cours d'année.

Dans la feuille de route halieutique, il est bien question de l'avenir de nos filières, et cela doit commencer par l'attractivité de nos formations et des lieux où elles sont dispensées.

Les métiers maritimes sont, en outre, ceux qui tout au long d'une carrière demandent le plus de retourner en formation afin de garder ses diplômes et le droit d'embarquer.

Dans ce contexte, entendre le Vice-président Mr QUERNEZ nous dire que le budget des Lycées passera désormais après celui des mobilités, me fait craindre que cette situation perdure encore longtemps.

Un Lycée Maritime et Aquacole digne d'accepter toutes les inscriptions et demande de formations dans chaque département breton est un minimum à faire perdurer pour l'avenir de nos métiers. Merci de votre écoute.



La FSU se reconnaît bien dans l'avis du CESER, comme d'ailleurs elle se retrouve plutôt bien dans les actions du Schéma directeur immobilier qui arrive à son terme

On peut certes regretter parfois des retards ou le report de certaines décisions, par exemple la construction du lycée de Château-giron, mais incontestablement en près d'une décennie, le chemin parcouru est important.

On se concentrera donc plutôt ici sur quelques points de désaccord – des désaccords dans l'analyse, mais qui pourraient porter à conséquence pour les décisions à venir.

Le premier désaccord porte sur la baisse démographique que la Région choisit manifestement de mettre au premier plan de ses futures orientations, puisqu'elle en fait le point un de son bordereau.

Qu'on se rassure, la FSU n'est pas adepte des « vérités alternatives ». Elle a elle-même investi la question de démographie scolaire bretonne il y a près de 10 ans en engageant un travail d'analyse des évolutions avec le laboratoire Espace et Société (ESO) de l'Université de Rennes-2. S'il y a désaccord sur ce point c'est, d'une part du fait de l'absence d'une lecture politique des déterminants de ces variations démographiques et, d'autre part, sur l'absence d'engagement quant aux conséquences à en tirer.

En 2016, dans l'avant-propos de l'étude sur la démographie scolaire, la FSU écrivait que « les évolutions de la démographie scolaire dans le service public d'éducation sont, pour une bonne part, déterminées par les politiques territoriales (communes, départements, régions) ou par l'Etat et ses représentants (rectorat, directions départementales). Et manifestement, les choix politiques qui ont été faits sur la période écoulée n'ont pas donné au service public d'éducation tous les moyens de son développement. La seconde conclusion est qu'il est urgent d'anticiper pour mettre le service public d'éducation en mesure de répondre tant aux perspectives démographiques qu'aux enjeux d'un développement équilibré du territoire. »

Si les politiques menées n'ont pas forcément un impact direct sur la baisse générale de la démographie qui se profile pour notre région, à l'évidence elles en ont sur plusieurs aspects particuliers de la démographie scolaire que le bordereau de la Région mentionne dans plus d'analyse.

C'est le cas pour l'orientation vers la voie professionnelle qui est une donnée spécifique de notre Académie, avec des disparités importantes selon les bassins (BEFE) – un fait que l'étude du CESER sur les jeunes de la voie professionnelle avait déjà pointé et tenté d'expliquer. Or, non seulement cette donnée spécifique n'est pas commentée dans le bordereau alors qu'il observe que les effectifs de la voie professionnelle résistent mieux à la baisse démographique, mais il n'établit aucun lien avec les nombreuses transformations subies par le second degré.

De la même façon, les différences constatées entre les baisses d'effectifs du public et du privé ne sont jamais rapportées aux effets des réformes de ces dernières années qui ont pourtant fait très souvent l'affaire du privé.

Constat qui nous amène à notre second point de désaccord. Celui-ci n'est pas nouveau : la FSU revendique une priorité au public qui ne se concrétise pas suffisamment dans la politique régionale. Les récentes révélations de « médiapart » sur les généreuses subventions non obligatoires à l'enseignement privé catholique conforte la FSU dans son analyse. C'est d'autant plus regrettable que la Région a pu vérifier plus d'une fois que la fameuse

« complémentarité » des réseaux qu'elle continue de professer ne se vérifie en rien sur le terrain où le réseau privé se montre au contraire un concurrent particulièrement agressif.

Finalement, seul l'impact des politiques de soutien à l'apprentissage depuis des années est relevé comme un déterminant de la baisse dans l'enseignement scolaire.

Finalement, le plus regrettable c'est qu'à aucun moment la Région ne s'avance sur la manière dont elle souhaite prendre en compte les données démographiques – ce qui revient à dire que pour elle, il suffit d'accompagner le mouvement. Là est finalement le principal point de désaccord pour nous. C'est négliger que, lorsque l'on crée un lycée, on le construit pour des décennies, pour un siècle peut-être (il n'y a qu'à voir l'âge de nos établissements). Qu'en sera-t-il de la Bretagne à l'horizon, non pas de 2040, mais de 2060 ou 2070 ? Quels impacts auront les dérèglements climatiques d'ici quarante ou cinquante ans sur notre région et celles environnantes ? Quelle attractivité pour la Bretagne si elle a su engager puissamment sa transformation écologique ? Quels mouvements de population en découleront alors ? Avec quels besoins nouveaux en infrastructure ?

Si l'horizon du prochain Schéma directeur ne sera que d'une décennie, les choix qu'il engagera iront bien au-delà. La FSU attend donc de la Région que l'adaptation à la démographie cesse d'être un paravent et qu'elle s'avance dès maintenant clairement sur ses choix pour la Bretagne qu'elle souhaite à l'horizon de 40 ou 50 ans.

Le premier signe de cet engagement pour nous est que la Région agisse sans plus tarder pour relancer les lycées et les formations dans les secteurs qui risquent d'être les plus touchés par la baisse démographique. Le second signe sera qu'elle s'engage sans retard dans la construction du lycée de Châteaugiron. Le troisième sera d'opter clairement pour en faire un lycée polyvalent avec des formations professionnelles ambitieuses.



## Intervention de Annie SAULNIER

### Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Dans son rapport « Agir pour nos lycées publics », la Région Bretagne propose un bilan intermédiaire sur la mise en œuvre des orientations régionales pour la gestion immobilière des lycées publics bretons soit 114 établissements accueillant plus de 77 000 lycéens de notre région sur les quelques 140 000 lycéens accueillis dans près de 180 établissements. Le rapport propose également une méthodologie pour le prochain Schéma directeur immobilier des lycées publics bretons.

Sur le volet « bilan intermédiaire », saluons l'intégration dans les éléments d'analyse de la projection d'une baisse notable des effectifs à partir de 2026 et jusqu'en 2040. Tous les territoires seront concernés à l'exception du bassin rennais. La projection commandée par la Région à l'INSEE laisse apparaître une baisse plus rapide dans les établissements publics que ceux du privé. Les formations post-bac seraient particulièrement concernées par la baisse des effectifs.

Nous relevons avec intérêt que 106 établissements ont bénéficié du Schéma directeur immobilier et des budgets qui ont été alloués. A noter que ces engagements financiers n'intègrent pas les nouveaux lycées de Liffré et Ploërmel. Sur les 8 axes du schéma directeur immobilier, nous relevons que l'essentiel du budget concerne ce que nous supposons être l'entretien courant des établissements. Ce schéma intègre les éléments de diagnostic relatif à la consommation énergétique des lycées ainsi que sur les capacités et conditions d'hébergement dans les lycées.

Au travers de ce diagnostic, nous mesurons l'engagement de l'exécutif régional à l'égard des Bretons pour maintenir un outil éducatif et de formation ouvert au plus grand nombre et accessible sur l'ensemble du territoire. Sur le volet « énergie », s'il est bon de mettre en exergue le développement des énergies renouvelables, il serait pertinent de valoriser et fournir des indicateurs sur les stratégies d'économies d'énergies du patrimoine immobilier des lycées et particulièrement sur les investissements engagés en matière d'isolation, même si l'on a bien noté la difficulté à quantifier les économies résultant de ces actions. Il nous faut tout de même admettre que la réhabilitation de bâtiments parfois très anciens peut permettre de réduire significativement leur consommation énergétique.

Si l'on devait ajouter une préconisation, il nous semblerait aussi pertinent dans le prochain schéma directeur d'avoir une approche différenciée des lycées de Liffré et de Ploërmel afin d'appréhender l'efficacité des dispositifs retenus pour ce patrimoine immobilier optimisé dès leur conception sur les 8 axes du Schéma directeur immobilier.

Je vous remercie de votre attention.